



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le premier février deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 25**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Amroze Adjuward, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 10**

M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, Mme Dominique Busigny à M. Bruno Drevon, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool à M. Alexandre Richefort, M. Franck Thiébaux à Mme Claudine Queyrie, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret et M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

**Secrétaire de Séance :**

M. Alexandre Richefort.

---

### Délibération n° 2024-02-07/13

**Objet :** marché n° 2023-15 relatif à l'entretien et aux travaux neufs sur les équipements hydrauliques de la Commune de Vélizy-Villacoublay – Lot n° 2 « Entretien des fontaines et des bornes fontaines », conclu avec la société « ESPACE ARROSAGE 2000 » - Avenant n° 1.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2024-02-07/13

Objet : marché n° 2023-15 relatif à l'entretien et aux travaux neufs sur les équipements hydrauliques de la Commune de Vélizy-Villacoublay – Lot n° 2 « Entretien des fontaines et des bornes fontaines », conclu avec la société « ESPACE ARROSAGE 2000 » - Avenant n° 1.

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR** proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R2194-1 et suivants,

**VU** le marché n° 2023-15 relatif à l'entretien et aux travaux neufs sur les équipements hydrauliques de la Commune de Vélizy-Villacoublay - Lot n° 2 « Entretien des fontaines et des bornes fontaines », conclu avec la société ESPACE ARROSAGE 2000,

**VU** l'avenant n° 1, annexé à la présente délibération,

**VU** la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) annexée à la présente délibération,

**VU** les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, et, Aménagement et Environnement, réunies en séances le 29 janvier 2024,

**CONSIDÉRANT** que le marché n° 2023-15 relatif à l'entretien et aux travaux neufs sur les équipements hydrauliques de la Commune de Vélizy-Villacoublay - Lot n° 2 « Entretien des fontaines et des bornes fontaines » a été notifié le 02 août 2023 à la société ESPACE ARROSAGE 2000,

**CONSIDÉRANT** que ce marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 11 mai 2024 inclus et est tacitement reconductible trois fois pour une période d'un an, soit jusqu'au 11 mai 2027 maximum,

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un marché composé d'une partie globale et forfaitaire pour l'exécution des prestations de la maintenance préventive, d'un montant annuel de 3 035,00 € HT, soit 3 642,00 € TTC et d'une partie exécutée au moyen de bons de commande pour l'exécution des prestations de la maintenance curative et de travaux, sans montant minimum, et avec un montant maximum annuel de 80 000,00€ HT,

**CONSIDÉRANT** qu'un avenant est nécessaire pour :

- ajouter une borne fontaine, située au Square de Provence, avenue de Provence, 78140 Vélizy-Villacoublay,
- retirer l'entretien préventif (forfait annuel) de la borne fontaine, située entre le 22 et 33 rue de Villacoublay, 78140 Vélizy-Villacoublay ;
- ajouter un forfait annuel de mise en eau et un forfait annuel de mise hors gel pour la borne fontaine, située entre le 22 et 33 rue de Villacoublay, 78140 Vélizy-Villacoublay,

**CONSIDÉRANT** que ces modifications entraînent une moins-value totale de 27,50 € HT au montant global et forfaitaire du marché, qui passe de 3 035,00 € HT à 3 007,50 € HT, soit 3 609,00 € TTC, correspondant à une diminution de 0,9 % par rapport au montant global et forfaitaire initial du marché,

Délibération n° 2024-02-07/13

Objet : marché n° 2023-15 relatif à l'entretien et aux travaux neufs sur les équipements hydrauliques de la Commune de Vélizy-Villacoublay – Lot n° 2 « Entretien des fontaines et des bornes fontaines », conclu avec la société « ESPACE ARROSAGE 2000 » - Avenant n° 1.

---

**CONSIDÉRANT** que cet avenant prendra effet à compter de sa notification,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Nathalie Normand, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 au marché n° 2023-15 relatif à l'entretien et aux travaux neufs sur les équipements hydrauliques de la Commune de Vélizy-Villacoublay - Lot n° 2 « Entretien des fontaines et des bornes fontaines » attribué à la société ESPACE ARROSAGE 2000, annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n° 1, et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 07 février 2024.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240207-DEL\_24\_02\_07\_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2024

Acte affiché du 13/02/2024 au 14/04/2024